LIGUE MOTOCYCLISTE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Ligue Motocycliste

Bourgogne Franche-Comté

FFM FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

RAPPEL DE LA COMMISSION DE MOTOCROSS A TOUS LES PILOTES ET ACCOMPAGNATEURS

Depuis le 21 Juillet 2021, un Pass-sanitaire est obligatoire pour entrer sur un site de compétitions recevant plus de 50 personnes. **Seuls les bénévoles et les salariés officiants** et **les personnes (pilotes, accompagnateurs, spectateurs, …) de moins de 17ans** en sont dispensés pour l'instant. Un Pass-sanitaire valide se décompose d'une des preuves suivantes :

- Une vaccination dont **le cycle est complet**, soit un délai de 7 jours après la deuxième injection.
- Un test de dépistage RT-PCR **négatif** de moins de 48 heures.
- Un résultat **positif** d'un test RT-PCR d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois attestant du rétablissement Covid.
- Un test de dépistage antigénique **fait en pharmacie uniquement** négatif de moins de 48h.

Seuls les documents papiers ou **digitaux via l'application « TousAntiCovid »** munis d'un **QR code** pourront être contrôlés. Un **justificatif d'identité** sera également demandé.

Cette obligation concerne tout le monde, pilotes, (de plus de 17 ans), accompagnateurs, mécaniciens et panneauteurs, spectateurs.

Fait le 30 juillet 2021.

Le Président de la Commission MX BFC

Jean-Pierre CHAGROT

COMMISSION MOTOCROSS
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ

Siège social : 9 avenue Aristide Briand 39100 DOLE - Tél : 03.84.79.59.93 - e-mail : lmbfc.est@outlook.fr
Secrétariat Zone Ouest : 22 rue Paul Desjardins 89230 PONTIGNY - Tél : 03.86.52.88.62 – e-mail : secretariat.lmb@orange.fr
Site : www.lmbfc.com – **SIRET** : 834 738 395 00013